.**L’INSTITUTEUR LAÏQUE ET L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE**

***« Le Finistère* » du 8 mars 1884**

La loi sur l’enseignement primaire en ce moment en discussion à la Chambre, est certainement une des plus intéressantes de celles qui ont marqué cette législature. Elle consacre et organise un ordre de choses tout nouveau : l'instituteur affranchi dans l'école régénérée Ce sera, en effet, l'éternel honneur de la République d'avoir arraché au cléricalisme l'instruction populaire et relevé du même joug les maîtres qui la répandent.

Mais là ne s'est pas borné son œuvre et si malheureusement, comme nous le disons plus loin, ajourner l'augmentation du traitement des instituteurs est une nécessité qui s'impose, elle a déjà fait pour eux plus que tous les régimes réunis. C'est ce qu'a fort bien établi M. Paul Bert dans la séance de mardi, on définissant aussi, au milieu des interruptions de la Droite frémissante, comment nous entendons la politique dans l'école. Nous donnons in-extenso ce volumineux exposé.

« Les orateurs de ce côté de la Chambre (l'orateur désigne la droite) ont fait un tableau très noir de la situation des instituteurs sous la République. Les instituteurs ne croient pas à la réalité de ces couleurs. Ils se rappellent très bien dans quel état ils étaient naguère. Ils savent très bien ce que la République a fait pour eux. Ils savent que même au point de vue pécuniaire, si on n'a pas pu faire tout ce qu'on désirait, si des difficultés qui, je l'espère, n'arrêteront pas complètement la Chambre, barrent encore la route aux améliorations que nous désirons tous ; cependant la loi de 1875 a augmenté leur traitement ; ils savent qu'une loi un peu postérieure a augmenté le chiffre de leur retraite, et qu'on ne voit plus aujourd'hui des malheureux instituteurs avec 100 fr., 50 fr. et, j'en ai connu un, avec 25 fr. de retraite liquidée. On ne voit plus cela ; ils ont tous 600 fr. de retraite au minimum. Et ceux mêmes que la fatalité de la maladie a forcés à quitter, avant le temps voulu, le service de l'enseignement, reçoivent aujourd'hui une somme de 400 fr., chiffre bien supérieur aux misérables centimes qui leur étaient accordés naguère.

Et puisqu'on a dit et redit encore dans cette discussion: « Quels changements avez-vous opérés dans la situation morale des instituteurs ? ». J’ai répondu « que  nous les avons libérés, que nous avons augmenté leur autorité dans le village ». Oui, les instituteurs le savent bien, ils vous en sont reconnaissants, et ils savent parfaitement rapprocher l'état de choses actuel de leur situation antérieure et comparer. Ils le savent, les plus jeunes, ceux qui ont souffert sous les ordres moraux, dont on nous a retracé l'histoire, et aussi les anciens, ceux qui ont connu la terreur noire de 1849 et de 1850 (Très bien ! très bien ! à gauche. A droite… Ce n'est pas sérieux).

*M. le comte de Maillé*: la loi de 1875, c'est nous qui l'avons faite et non pas vous,

*M. le rapporteur*: la loi do 1875 a été votée par la majorité de l'Assemblée nationale.

*M. Bourgeois*: pas par les républicains.

*M. le rapporteur*: tous les républicains l'ont votée.

*M. le comte de Maillé*: nous aussi.

*M. le rapporteur* : tous les républicains de l'Assemblée nationale l'ont votée et quantité de membres de la droite ne l'ont pas votée. Voilà la vérité !

Vous pouvez vous reporter au Journal officiel : il vous en fournira la preuve (Très bien ! très bien ! à gauche). Les instituteurs se rappellent les temps passés, ils se rappellent les révocations des ordres moraux dont j'ai donné jadis la statistique, et ils savent ce qui les attendrait si la main tutélaire de la République cessait de les soutenir, si cette majorité changeait et si ceux qui parlent tant de les protéger aujourd'hui revenaient au pouvoir. (Applaudissements).

Ce ne sont pas nos journaux qui tiennent ce langage : « Si jamais la République vient à disparaître, messieurs les instituteurs seront impitoyablement balayés pour ne pas dire davantage. Le premier devoir du gouvernement qui viendra sera d'enlever à toutes les communes ces sinistres incendiaires. » (Exclamations).

*M, Bourgeois*: qui est-ce qui a écrit cela?

*Un autre membre à droite*: ce n'est pas à tous les instituteurs que cela s'adresse.

*Le rapporteur :* vous reconnaissez, messieurs, le même langage qu'on tenait en 1849, alors qu'on parlait des 40000 malfaiteurs qui empoisonnaient l'esprit des enfants de nos campagnes. Non, messieurs, les instituteurs ne s'y trompent pas, ils savent parfaitement que les lois que vous faites sont faites dans leur intérêt, parce qu'elles le sont dans l'intérêt de la République et dans celui de l'instruction du peuple. Ils savent que nous n'avons pas la même conception de l'école que vous, et ils sont avec nous. Ils savent que pour vous l'école est une sorte de prolongement, d'annexe de l’église, pour ainsi dire, une chapelle laïque dans laquelle l'instituteur ne peut entrer que s'il a reçu un certificat du prêtre : -Vous applaudissiez tout à l'heure à cette formule, Monsieur Freppel, -dans laquelle l'enseignement historique et scientifique est soigneusement surveillé par le prêtre et l'enseignement moral dicté par lui ; en telle sorte que le but de cette école soit de former des catholiques fervents et des sujets obéissants.

Notre conception de l'école est tout autre : pour nous, **dans cette maison où l'on démontre et qui se dresse vis-à-vis de la maison où l'on affirme**, il doit se former des esprits libres, des consciences fermes qui n'ont pas besoin de l'enseignement dogmatique pour savoir où est le bien. Là un instituteur doit former des citoyens libres. Ah ! Je sais bien que vous dites alors : « Vous mettez la politique dans l'école. » Eh bien ! il faut s'entendre ! Oui et non ! (Exclamations et protestations à droite.) C'est un langage très franc et, très clair ; si vous ne le comprenez pas, j'aurai la consolation de voir qu'il aura été compris par le reste de la Chambre. (Très bien ! très bien ! à gauche), Oui et non ! dis-je. Non, si vous entendez par politique la lutte, étroite, mesquine et quotidienne des partis ; non ! Si vous entendez par politique ces actions électorales dont on parlait tout à l'heure ! Non, nous ne voulons pas que l'instituteur soit un agent politique et électoral... (Protestations à droite). Non, l'autorité universitaire ne l’a jamais permis. (Interruptions à droite) …

Les circulaires, les injonctions, les ordres sont venus de toutes parts, et ils ont été obéis. Et la preuve, c'est que sauf peut-être, et je dis peut-être, parce que je n'assiste pas à toutes vos interpellations, à tous les débats auxquels ont donné lieu vos élections, sauf peut-être quelques rares exceptions, vous n'avez pas eu à signaler l'intervention, d'une manière qui mérite une critique sérieuse, des instituteurs dans les luttes électorales, (interruptions à droite).

Mais si vous entendez le mot politique dans un sens plus élevé, eh bien ! Oui, je vous l'accorde, nous comprenons que la politique entre dans l'école et qu'elle domine l'école, comme elle doit dominer tout. Oui, ce que nous voulons, nous qui avons été envoyés ici spécialement, avec des pouvoirs bien délibérés par la nation, pour faire triompher sa volonté. Ce que nous voulons, c'est-à-dire ce que la nation veut c'est que, héritiers de la Révolution française, nous ne laissions pas tomber en déchéance l'héritage qu'elle nous a légué. [Très bien ! très bien ! à gauche). Ce qu'elle veut, ce que nous voulons, c'est que nous rappelant ce qu'il en a coûté de sang et de larmes à la France pour avoir oublié le respect du devoir civique, comment elle a subi les réactions et plié sous les tyrannies, nous formions dans nos écoles des générations fières et libres, un peuple connaissant ses devoirs et ses droits, mûr pour la liberté et digne réellement de la puissance, une France prête au dedans et au dehors pour toutes les revendications légitimes et les réclamations du droit. Voilà ce que nous voulons, voilà comment nous entendons la politique dans l'école; et c'est pour cela que nous disons qu'il faut y élever les enfants dans l'amour de la République et dans le respect des principes de la Révolution française. (Vifs applaudissements à gauche — Interruptions à droite)…